



Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2025, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

Groupe de document : 18-3719-4
Date de parution : 2025/06/26

Numéro de la version : 12.00
Remplace la version datée de : 2024/01/15

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

SECTION 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit

Encre Pour Impression En Quadrichromie 8951 Magenta 3M(MC)

Numéros d'identification de produit

42-0019-9651-3 75-0301-1096-1

1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

Utilisation prévue

Encre

Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

1.3 Détails du fournisseur

Compagnie: Compagnie 3M Canada
Division: Division de la stratégie de marque et du transport
Adresse : 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1
Téléphone : (800) 364-3577
Site Web : www.3M.ca

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1800 364 3577

SECTION 2 : identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Liquide inflammable : Catégorie 3.

Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 1.

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1A

Carcinogénicité : Catégorie 2.

Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B.

2.2. Éléments d'étiquette

Terme d'avertissement

Danger

Symboles :

Flamme | Corrosion | Point d'exclamation | Risque pour la santé |

Pictogrammes



Mentions de danger

Liquides et vapeur inflammables.

Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Susceptible de provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Mises en garde

Prévention :

Obtenir les directives spéciales avant d'utiliser. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Mettre à la terre/sceller le contenant et le matériel de réception. Utiliser du matériel d'éclairage, de ventilation, électrique à l'épreuve des explosions. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures de précaution qui s'imposent contre les décharges de statique. Éviter de respirer les vapeurs ou aérosols. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage et une protection des voies respiratoires.

Réponse:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser à nouveau. En cas d'incendie : Utiliser un agent extincteur approprié pour les liquides et les solides inflammables, comme une poudre chimique ou du dioxyde de carbone.

Entreposage :

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder au frais. Garder sous clef.

Élimination :

Mettre le contenu et le contenant au rebut conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

2.3. Autres risques

Aucun connu.

15% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue.

15% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité cutanée aiguë.

59% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité par inhalation aiguë inconnue.

SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient | Numéro CAS | % par poids | Nom Commun |
|------------|------------|-------------|------------|
|------------|------------|-------------|------------|

| | | | |
|--|--------------------|-----------------------------|--|
| Acétate de l'éther méthylique de dipropylène glycol | 88917-22-0 | 30 - 60 | 1(ou 2)-(2-Méthoxyméthyléthoxy)propanol, acétate |
| de méthacrylique polymérisé avec le méthacrylate de butyle et le méthacrylate de méthyle | 28262-63-7 | 10 - 30 | de méthacrylique polymérisé avec le méthacrylate de butyle et le méthacrylate de méthyle |
| Polymères acryliques | Secret Fabrication | 10 - 30 | Not Applicable |
| acetate de 1-methoxy-2-propyle | 108-65-6 | 5 - 10 | Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol |
| Cyclohexanone | 108-94-1 | 5 - 10 Secret Fabrication * | Cyclohexanone |
| Pigment organique | Secret Fabrication | 1 - 5 | Ne s'applique pas |
| polymère vinylique | Secret Fabrication | 1 - 5 | Ne s'applique pas |
| 3-Dodécyl-1-(2,2,6,6-tétraméthylpipéridin-4-yl)pyrrolidine-2,5-dione | 79720-19-7 | < 0.6 | 3-Dodécyl-1-(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridinyl)-2,5-pyrrolidinedione |
| neodecanoate de 2,3-époxypropyle | 26761-45-5 | < 0.4 | Ester oxiranylméthylique de l'acide néodécanoïque |
| Ethylbenzène | 100-41-4 | < 0.3 | Benzène, éthyl- |
| Méthacrylate n-butyle | 97-88-1 | < 0.3 | Méthacrylate de butyle |
| Toluène | 108-88-3 | < 0.2 | Pas de données disponibles |

Pigment organique est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication

POLYMER ACRYLIQUE est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication

polymère vinylique est une matière non dangereuse selon les critères du SIMDUT. Des renseignements précis ont été retenus à titre de secret de fabrication

*La concentration (exacte ou étendue) de cette composante n'a pas été divulguée puisqu'il s'agit d'un secret de fabrication

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si des signes ou des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons) Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement, ulcérations et altération ou perte de vision significatives).

4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie : Utiliser un agent extincteur approprié pour les liquides et les solides inflammables, comme une poudre chimique ou du dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Aucun déterminé

5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les récipients fermés exposés à la chaleur peuvent exploser. Ne pas exposer le matériel à des chaleurs extrêmes afin d'éviter la formation de produits toxiques de décomposition. Voir Produits de décomposition dangereux dans la section Stabilité et réactivité.

Les sous-produits nocifs de décomposition

| <u>Substance</u> | <u>Condition</u> |
|----------------------|----------------------|
| Hydrocarbons | Durant la combustion |
| Monoxyde de carbone | Durant la combustion |
| Bioxyde de carbone | Durant la combustion |
| Chlorure d'hydrogène | Durant la combustion |
| Fluorure d'hydrogène | Durant la combustion |
| oxydes d'azote | Durant la combustion |

5.4. Actions de protection spécifiques pour les pompiers

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et des surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Porter des vêtements complets de protection, y compris casque, respirateur autonome à pression positive ou à admission d'air par pression, imperméable et pantalon de feu, bandes élastiques autour des bras, de la taille et des jambes, masque facial et vêtement de protection pour les parties exposées de la tête.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utilisez un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Consultez la section 8 pour obtenir les recommandations relatives à l'EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un déversement accidentel dépasse les capacités de protection de l'EPI indiquées à la section 8, ou si elle est inconnue, choisissez l'EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenez compte des dangers physiques et chimiques du matériau lorsque vous faites votre choix. Des exemples d'ensembles d'EPI pour les interventions d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue d'intervention pour un déversement de matières inflammables; le port de vêtements de protection contre les produits chimiques si la matière déversée est un corrosif, un sensibilisant, un irritant cutané important ou si elle peut être absorbée par la peau; ou l'enfilage d'un appareil de protection respiratoire à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des renseignements sur les dangers physiques et les dangers pour la santé, veuillez consulter les sections 2 et 11 de la FTSS. Évacuer la zone Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. MISE EN GARDE! Un moteur pourrait constituer une source d'inflammation et provoquer un incendie ou une explosion des gaz ou des vapeurs inflammables présents dans la zone du déversement.

6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confiner le déversement. Couvrir la zone de déversement avec une mousse extinctrice résistante aux solvants polaires. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant

inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles en utilisant des outils ne provoquant pas d'étincelles. Placer dans un récipient métallique approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Aérer l'endroit avec de l'air frais. Lire et suivre les précautions énoncées sur l'étiquette et la FSSS du solvant. Fermer hermétiquement dans un récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

éviter l'inhalation des produits de décomposition thermique. Réservé aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour prévenir les décharges d'électricité statique. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Les vêtements de travail contaminés devraient demeurer sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.). Porter des chaussures à faible statique ou correctement mises à la terre. Utiliser du matériel de protection individuelle (gants, respirateurs et autres) au besoin. Pour réduire les risques d'inflammation, déterminer les normes électriques applicables relatives à l'utilisation de ce produit et choisir le matériel de ventilation local approprié pour prévenir l'accumulation de vapeurs inflammables. Mettre à la masse/attacher les contenants et l'équipement de réception si de l'électricité statique peut s'accumuler pendant le transfert

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder au frais. Conserver le récipient bien fermé. Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des oxydants. Garder sous clef.

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingédient | Numéro CAS | Agence | Type de limite | Mentions additionnelles |
|--------------------------------|------------|--------|-------------------------|-----------------------------|
| Ethylbenzène | 100-41-4 | ACGIH | MPT:20PPM | |
| acetate de 1-methoxy-2-propyle | 108-65-6 | AIHA | MPT:50 ppm | |
| Toluène | 108-88-3 | ACGIH | MPT:20PPM | |
| Cyclohexanone | 108-94-1 | ACGIH | MPT:20 ppm; STEL:50 ppm | Danger d'absorption cutanée |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Mesures d'ingénierie

Dans les situations où le fluide risque d'être exposé à une chaleur extrême en raison d'un usage abusif ou d'une défectuosité du matériel, ventiler par aspiration à la source de manière suffisante afin de maintenir les concentrations de produits de décomposition thermique sous les niveaux indiqués dans les directives d'exposition. Disposer d'un appareil de ventilation

par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire. Utiliser du matériel de ventilation à l'épreuve des explosions.

8.2.2. équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Écran facial plein

Lunettes de protection ouvertes.

Protection de la peau/des mains

Selectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés. Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour améliorer la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: polymère stratifié

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Pour les situations où le matériau pourrait être exposé à une surchauffe extrême en raison d'une mauvaise utilisation ou d'une défaillance de l'équipement, utiliser un respirateur à pression positive.

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| État physique | Liquide |
| couleur | Magenta |
| Odeur | Modérée Solvant |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données disponibles</i> |
| pH | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Point de fusion/Point de congélation | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Point d'ébullition | $\geq 140^{\circ}\text{C}$ |
| Point d'éclair : | $42,2^{\circ}\text{C}$ [Méthode de test: Tagliabue Vase Clos] |
| Vitesse d'évaporation : | $\leq 0,4$ [Ref Std:BUOAC=1] |
| Inflammabilité | Liquide inflammable : Catégorie 3. |
| Limites d'explosivité (LIE) | 1,1 % volume |
| Limites d'explosivité (LSI) | 8,6 % volume |
| pression de vapeur | $\leq 493,3$ Pa [$@ 20^{\circ}\text{C}$] |

| | |
|--|---|
| Densité de vapeur relative | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Densité | 0,95 g/ml |
| Densité relative | 0,95 [Ref Std:Eau=1] |
| Hydrosolubilité | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Viscosité Cinématique | 1 053 mm ² /sec |
| Composés Organiques Volatils | 600 - 800 g/l [Détails:Selon le conditionnement.] |
| Pourcentage de matières volatiles | 65 - 75 % |
| COV (moins l'eau et les solvants exempts) | <i>Pas de données disponibles</i> |

| | |
|--|--------------------------|
| Caractéristiques des particules | <i>Ne s'applique pas</i> |
|--|--------------------------|

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

10.2 Stabilité chimique

Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Condition à éviter

Étincelles et/ou flammes

10.5 matériaux incompatibles

Acides puissants

Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Substance

Condition

Aucun connu.

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

Dans les situations où l'on a une montée extrême de la température comme une mauvaise utilisation ou un défaut d'équipement du fluorure d'hydrogène (produit de décomposition) peut être générée.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

Inhalation :

Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau :

Irritation légère de la peau : Parmi les signes ou les symptômes, on retrouve : rougeurs localisées, enflure, démangeaisons et sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

En cas de contact avec les yeux :

Corrosion (brûlures oculaires) : les signes et les symptômes sont notamment un embrouillement de la cornée, des brûlures chimiques, de graves douleurs, une dilacération, des ulcérations, une réduction significative ou une perte totale de la vue.

Ingestion :

Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:**Toxicité pour la reproduction / le développement:**

Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer des anomalies congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Cancérogénicité:

Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer le cancer.

| Ingédient | N° CAS | Description de la classe | Réglementation |
|------------------------|----------|---------------------------------------|---|
| Méthacrylate de butyle | 97-88-1 | Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes | Centre International de Recherche sur le Cancer |
| Ethylbenzène | 100-41-4 | Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes | Centre International de Recherche sur le Cancer |

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|--|--|---------|---|
| Produit général | Dermale | | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Produit général | Inhalation - Vapeur(4 h) | | Pas de données disponibles. Calculé ETA>50 mg/l |
| Produit général | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Acétate de l'éther méthylique de dipropylène glycol | Dermale | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Acétate de l'éther méthylique de dipropylène glycol | Inhalation- poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 > 5,7 mg/l |
| Acétate de l'éther méthylique de dipropylène glycol | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| de méthacrylique polymérisé avec le méthacrylate de butyle et le méthacrylate de méthyle | Dermale | | LD50 estimée à > 5 000 mg/kg |
| de méthacrylique polymérisé avec le méthacrylate de butyle et le méthacrylate de méthyle | Ingestion | | LD50 estimée à 2 000 - 5 000 mg/kg |
| acetate de 1-methoxy-2-propyle | Dermale | Lapin | LD50 > 5 000 mg/kg |
| acetate de 1-methoxy-2-propyle | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 > 28,8 mg/l |

| | | | |
|--|---|-----------------------|------------------------|
| acetate de 1-methoxy-2-propyle | Ingestion | Rat | LD50 8 532 mg/kg |
| Cyclohexanone | Dermale | Lapin | LD50 >794, <3160 mg/kg |
| Cyclohexanone | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 > 6,2 mg/l |
| Cyclohexanone | Ingestion | Rat | LD50 1 296 mg/kg |
| Pigment organique | Ingestion | Rat | LD50 > 11 000 mg/kg |
| Pigment organique | Dermale | Composants similaires | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Pigment organique | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Composants similaires | LC50 > 3,1 mg/l |
| polymère vinylique | Dermale | Lapin | LD50 > 8 000 mg/kg |
| polymère vinylique | Ingestion | Rat | LD50 > 8 000 mg/kg |
| 3-Dodécyl-1-(2,2,6,6-tétraméthylpipéridin-4-yl)pyrrolidine-2,5-dione | Dermale | Lapin | LD50 > 2 000 mg/kg |
| 3-Dodécyl-1-(2,2,6,6-tétraméthylpipéridin-4-yl)pyrrolidine-2,5-dione | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 > 5 mg/l |
| 3-Dodécyl-1-(2,2,6,6-tétraméthylpipéridin-4-yl)pyrrolidine-2,5-dione | Ingestion | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Ethylbenzène | Dermale | Lapin | LD50 15 433 mg/kg |
| Ethylbenzène | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 17,4 mg/l |
| Ethylbenzène | Ingestion | Rat | LD50 4 769 mg/kg |
| neodecanoate de 2,3-époxypropyle | Dermale | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| neodecanoate de 2,3-époxypropyle | Ingestion | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Méthacrylate n-butyle | Dermale | Lapin | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Méthacrylate n-butyle | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 > 27 mg/l |
| Méthacrylate n-butyle | Ingestion | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Toluène | Dermale | Rat | LD50 12 000 mg/kg |
| Toluène | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 30 mg/l |
| Toluène | Ingestion | Rat | LD50 5 550 mg/kg |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

Corrosion/irritation cutanée

| Nom | Espèces | Valeur |
|--|------------------------|---------------------------------|
| Acétate de l'éther méthylique de dipropylène glycol | Lapin | Aucune irritation significative |
| acetate de 1-methoxy-2-propyle | Lapin | Aucune irritation significative |
| Cyclohexanone | Lapin | Irritant |
| Pigment organique | Lapin | Aucune irritation significative |
| polymère vinylique | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| 3-Dodécyl-1-(2,2,6,6-tétraméthylpipéridin-4-yl)pyrrolidine-2,5-dione | Lapin | Corrosif |
| Ethylbenzène | Lapin | irritant légère |
| neodecanoate de 2,3-époxypropyle | Lapin | Aucune irritation significative |
| Méthacrylate n-butyle | Lapin | Irritant |
| Toluène | Lapin | Irritant |

Blessures graves aux yeux/Irritation

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|---------|---------------------------------|
| Acétate de l'éther méthylique de dipropylène glycol | Lapin | Aucune irritation significative |

| | | |
|--|------------------------|---------------------------------|
| acetate de 1-methoxy-2-propyle | Lapin | irritant légère |
| Cyclohexanone | Données in Vitro | Corrosif |
| Pigment organique | Lapin | Aucune irritation significative |
| polymère vinylique | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| 3-Dodécyl-1-(2,2,6,6-tétraméthylpipéridin-4-yl)pyrrolidine-2,5-dione | Lapin | Corrosif |
| Ethylbenzène | Lapin | Irritant modéré |
| neodecanoate de 2,3-époxypropyle | Lapin | Aucune irritation significative |
| Méthacrylate n-butyle | Lapin | irritant légère |
| Toluène | Lapin | Irritant modéré |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Espèces | Valeur |
|---|----------------------------|---------------|
| Acétate de l'éther méthylique de dipropylène glycol | Cochon d'Inde | Non classifié |
| acetate de 1-methoxy-2-propyle | Cochon d'Inde | Non classifié |
| Cyclohexanone | Cochon d'Inde | Non classifié |
| Pigment organique | Multiple espèces animales. | Non classifié |
| Ethylbenzène | Humain | Non classifié |
| neodecanoate de 2,3-époxypropyle | Cochon d'Inde | sensibilisant |
| Méthacrylate n-butyle | Cochon d'Inde | sensibilisant |
| Toluène | Cochon d'Inde | Non classifié |

Sensibilisation respiratoire

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité des cellules germinales

| Nom | Voie | Valeur |
|--|----------|---|
| Acétate de l'éther méthylique de dipropylène glycol | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Acétate de l'éther méthylique de dipropylène glycol | In vivo | N'est pas mutagène |
| acetate de 1-methoxy-2-propyle | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Cyclohexanone | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Cyclohexanone | In vivo | N'est pas mutagène |
| Pigment organique | In Vitro | N'est pas mutagène |
| 3-Dodécyl-1-(2,2,6,6-tétraméthylpipéridin-4-yl)pyrrolidine-2,5-dione | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Ethylbenzène | In vivo | N'est pas mutagène |
| Ethylbenzène | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| neodecanoate de 2,3-époxypropyle | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| neodecanoate de 2,3-époxypropyle | In vivo | Mutagénique |
| Méthacrylate n-butyle | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Méthacrylate n-butyle | In vivo | N'est pas mutagène |
| Toluène | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Toluène | In vivo | N'est pas mutagène |

Cancérogénicité :

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|---------------|-----------|---------------------------|---|
| Cyclohexanone | Ingestion | Multiple espèces animales | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

| | | | |
|-----------------------|------------|---------------------------|---|
| Ethylbenzène | Inhalation | Multiple espèces animales | Cancérogène |
| Méthacrylate n-butyle | Inhalation | Multiple espèces animales | Cancérogène |
| Toluène | Dermale | Mouris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Toluène | Ingestion | Rat | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Toluène | Inhalation | Mouris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Effets toxiques sur la reproduction

Effets sur la reproduction et/ou le développement

| Nom | Voie | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|--------------------------------|------------|---|---------|--|--|
| acetate de 1-methoxy-2-propyle | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| acetate de 1-methoxy-2-propyle | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| acetate de 1-methoxy-2-propyle | Ingestion | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| acetate de 1-methoxy-2-propyle | Inhalation | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 21,6 mg/l | pendant l'organogenèse |
| Cyclohexanone | Inhalation | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 4 mg/l | 2 génération |
| Cyclohexanone | Ingestion | Non classifié pour la développement | Lapin | Niveau sans effet nocif observé 500 mg/kg/jour | pendant la grossesse |
| Cyclohexanone | Inhalation | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 2 mg/l | 2 génération |
| Cyclohexanone | Inhalation | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 2,6 mg/l | pendant la grossesse |
| Pigment organique | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | Avant l'accouplement - Lactation |
| Pigment organique | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | 31 jours |
| Pigment organique | Ingestion | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 | Avant l'accouplement - Lactation |

| | | | | mg/kg/jour | |
|----------------------------------|------------|---|--------|--|--|
| Ethylbenzène | Inhalation | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 4,3 mg/l | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| neodecanoate de 2,3-époxypropyle | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 300 mg/kg/jour | 2 génération |
| neodecanoate de 2,3-époxypropyle | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 300 mg/kg/jour | 2 génération |
| neodecanoate de 2,3-époxypropyle | Ingestion | Toxique pour le développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 50 mg/kg/jour | 2 génération |
| Méthacrylate n-butyle | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/jour | 44 jours |
| Méthacrylate n-butyle | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 300 mg/kg/jour | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| Méthacrylate n-butyle | Ingestion | Non classifié pour la développement | Lapin | Niveau sans effet nocif observé 300 mg/kg/jour | pendant la grossesse |
| Méthacrylate n-butyle | Inhalation | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1,8 mg/l | pendant la grossesse |
| Toluène | Inhalation | Non classifié pour la reproduction des femelles | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| Toluène | Inhalation | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 2,3 mg/l | 1 génération |
| Toluène | Ingestion | Toxique pour le développement | Rat | LOAEL 520 mg/kg/jour | pendant la grossesse |
| Toluène | Inhalation | Toxique pour le développement | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | empoisonnement et / ou abus |

Organe(s) cible(s)**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|--------------------------------|------------|---------------------------------------|---|---------------|--|--------------------|
| acetate de 1-methoxy-2-propyle | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| acetate de 1-methoxy-2-propyle | Ingestion | dépression du système nerveux central | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | Niveau sans effet nocif observé pas disponible | |
| Cyclohexanone | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Cochon d'Inde | LOAEL 16,1 mg/l | 6 heures |
| Cyclohexanone | Inhalation | irritation respiratoires | Peut irriter les voies respiratoires. | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas | |

| | | | | | disponible | |
|--|------------|---------------------------------------|---|----------------------------------|--|-----------------------------|
| Cyclohexanone | Ingestion | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Jugement professionnel | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| 3-Dodécyl-1-(2,2,6,6-tétraméthylpipéridin-4-yl)pyrrolidine-2,5-dione | Inhalation | irritation respiratoires | Peut irriter les voies respiratoires. | Risques pour la santé similaires | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Ethylbenzène | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Ethylbenzène | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Hommet et animal | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Méthacrylate n-butyle | Inhalation | irritation respiratoires | Peut irriter les voies respiratoires. | | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Toluène | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Toluène | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Toluène | Inhalation | système immunitaire | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé 0,004 mg/l | 3 heures |
| Toluène | Ingestion | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | empoisonnement et / ou abus |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---|------------|---|---------------|----------------------------|---|--------------------|
| Acétate de l'éther méthylique de dipropylène glycol | Ingestion | foie cœur Système endocrinien système vasculaire rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 4 semaines |
| acetate de 1-methoxy-2-propyle | Inhalation | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 16,2 mg/l | 9 jours |
| acetate de 1-methoxy-2-propyle | Inhalation | système olfactif | Non classifié | Mouris | LOAEL 1,62 mg/l | 9 jours |
| acetate de 1-methoxy-2-propyle | Inhalation | sang | Non classifié | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé 16,2 mg/l | 9 jours |
| acetate de 1-methoxy-2-propyle | Ingestion | Système endocrinien | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 44 jours |
| Cyclohexanone | Inhalation | foie rénale et / ou de la vessie cœur la peau Système endocrinien tube digestif des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 2,5 mg/l | 13 semaines |

| | | | | | | |
|----------------------------------|------------|---|---|----------------------------|---|--------------|
| | | système vasculaire système immunitaire muscles Système nerveux yeux système respiratoire système vasculaire | | | | |
| Cyclohexanone | Ingestion | système vasculaire yeux rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 407 mg/kg/day | 3 mois |
| Ethylbenzène | Inhalation | rénale et / ou de la vessie | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1,1 mg/l | 2 années |
| Ethylbenzène | Inhalation | foie | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Mouris | Niveau sans effet nocif observé 1,1 mg/l | 103 semaines |
| Ethylbenzène | Inhalation | système vasculaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 3,4 mg/l | 28 jours |
| Ethylbenzène | Inhalation | système auditif | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 2,4 mg/l | 5 jours |
| Ethylbenzène | Inhalation | Système endocrinien | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé 3,3 mg/l | 103 semaines |
| Ethylbenzène | Inhalation | tube digestif | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 3,3 mg/l | 2 années |
| Ethylbenzène | Inhalation | des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux muscles | Non classifié | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé 4,2 mg/l | 90 jours |
| Ethylbenzène | Inhalation | cœur système immunitaire système respiratoire | Non classifié | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé 3,3 mg/l | 2 années |
| Ethylbenzène | Ingestion | foie rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 680 mg/kg/day | 6 mois |
| neodecanoate de 2,3-epoxypropyle | Ingestion | Système endocrinien système vasculaire foie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 90 jours |
| neodecanoate de 2,3-epoxypropyle | Ingestion | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 100 mg/kg/day | 90 jours |
| neodecanoate de 2,3-epoxypropyle | Ingestion | cœur la peau tube digestif des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux système immunitaire Système nerveux yeux système respiratoire système vasculaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 90 jours |
| Méthacrylate n-butyle | Inhalation | rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 11 mg/l | 28 jours |

| | | | | | | |
|-----------------------|------------|--|---|----------------------------|---|-----------------------------|
| Méthacrylate n-butyle | Inhalation | système olfactif | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1,8 mg/l | 28 jours |
| Méthacrylate n-butyle | Inhalation | coeur Système endocrinien système vasculaire foie Système nerveux système respiratoire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 11 mg/l | 28 jours |
| Méthacrylate n-butyle | Ingestion | système olfactif | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 60 mg/kg/day | 90 jours |
| Méthacrylate n-butyle | Ingestion | Système endocrinien système vasculaire foie Système nerveux rénale et / ou de la vessie cœur système immunitaire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 360 mg/kg/day | 90 jours |
| Toluène | Inhalation | système auditif Système nerveux yeux système olfactif | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | empoisonnement et / ou abus |
| Toluène | Inhalation | système respiratoire | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | LOAEL 2,3 mg/l | 15 mois |
| Toluène | Inhalation | coeur foie rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 11,3 mg/l | 15 semaines |
| Toluène | Inhalation | Système endocrinien | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1,1 mg/l | 4 semaines |
| Toluène | Inhalation | système immunitaire | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | 20 jours |
| Toluène | Inhalation | des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé 1,1 mg/l | 8 semaines |
| Toluène | Inhalation | système vasculaire système vasculaire | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| Toluène | Inhalation | tube digestif | Non classifié | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé 11,3 mg/l | 15 semaines |
| Toluène | Ingestion | Système nerveux | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | Niveau sans effet nocif observé 625 mg/kg/day | 13 semaines |
| Toluène | Ingestion | coeur | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 2 500 mg/kg/day | 13 semaines |
| Toluène | Ingestion | foie rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé 2 500 mg/kg/day | 13 semaines |
| Toluène | Ingestion | système vasculaire | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé 600 | 14 jours |

| | | | | | mg/kg/day | |
|---------|-----------|---------------------|---------------|--------|---|------------|
| Toluène | Ingestion | Système endocrinien | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé 105 mg/kg/day | 28 jours |
| Toluène | Ingestion | système immunitaire | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé 105 mg/kg/day | 4 semaines |

Risque d'aspiration

| Nom | Valeur |
|--------------|---------------------|
| Ethylbenzène | danger d'aspiration |
| Toluène | danger d'aspiration |

Veuillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Évacuer les déchets vers une usine de gestion des déchets industriels autorisée. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut des inventaires

Contacter 3M pour plus de renseignements. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composés de ce produit sont conformes aux normes sur les produits exigences de notifications chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

SECTION 16 : Autres renseignements

Classement des risques par la NFPA

Santé: 3 Inflammabilité: 2 Instabilité : 0 Risques particuliers : Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

| | | | |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| Groupe de document : | 18-3719-4 | Numéro de la version : | 12.00 |
| Date de parution : | 2025/06/26 | Remplace la version datée de : | 2024/01/15 |

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca